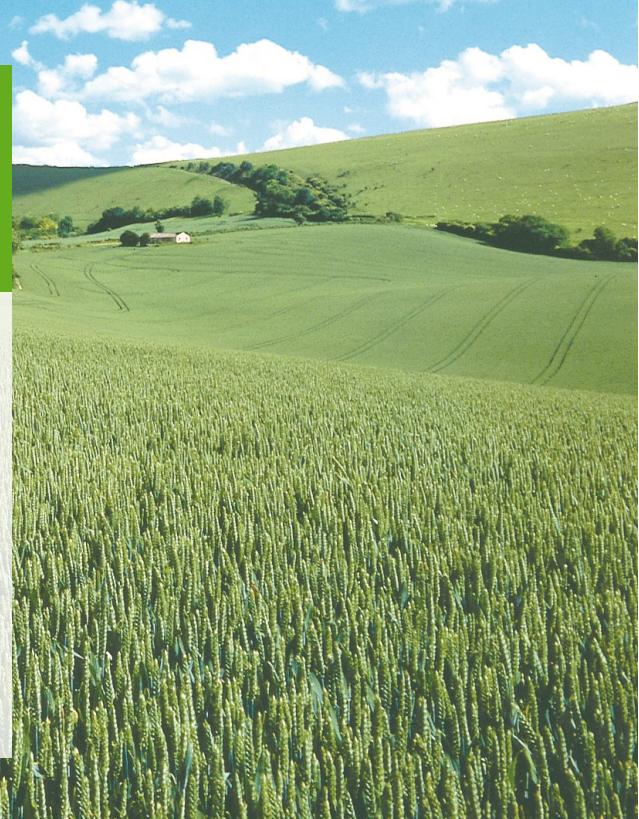


## Herbicide céréales

# CRESPA® 5 L

Nouvelle solution pour désherber les céréales à l'automne

- Haut niveau d'efficacité graminées et dicotylédones
- Souplesse d'utilisation pré / post-levée
- Utilisable seul, en mélange ou en programme



### EFFICACITÉ

- La synergie entre 240 g de flufenacet et 100 g de picolinafène pour un **haut niveau d'efficacité** :
  - sur les ray-grass, vulpins et autres graminées
  - sur de nombreuses dicots
- 2 modes d'action différents :

K3

F1

### SOUPLESSE

- Utilisable en post-levée ou en pré-levée, seul ou en association
- Homologué sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, triticale et seigle
- Formulation SC, autorisée à 1 L/ha

### SÉRÉNITÉ

- Préservation du rendement en limitant précocement la concurrence des adventices
- Intervention en sortie d'hiver uniquement si nécessaire

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION SUR BLÉ TENDRE ET ORGE D'HIVER



semis  
BBCH 00



levée  
BBCH 10



1 feuille  
BBCH 11



2-3 feuilles  
BBCH 12-13



mi-tillage  
BBCH 25

### Crespa® solo



ou



### Crespa® associé

Crespa® 0,83 L +  
Prowl® 400 2,5 L

OU

Crespa® 0,83 L +  
Prowl® 400 2,5 L

Crespa® 0,62 L +  
Celtic® 2,5 L

OU

Crespa® 0,62 L +  
Celtic® 2,5 L

Crespa® 0,75 L +  
Défi®\* 2,5 à 3 L

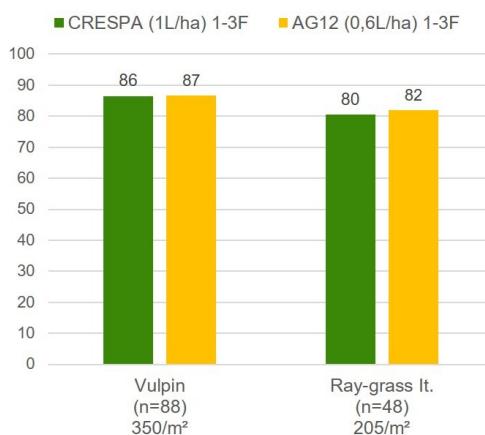
OU

Crespa® 0,75 L +  
Défi®\* 2,5 à 3 L (BTH seulement)

Crespa® 0,75 L +  
Daiko®\* 2,5 L (BTH seulement)

# CRESPA®, UN LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

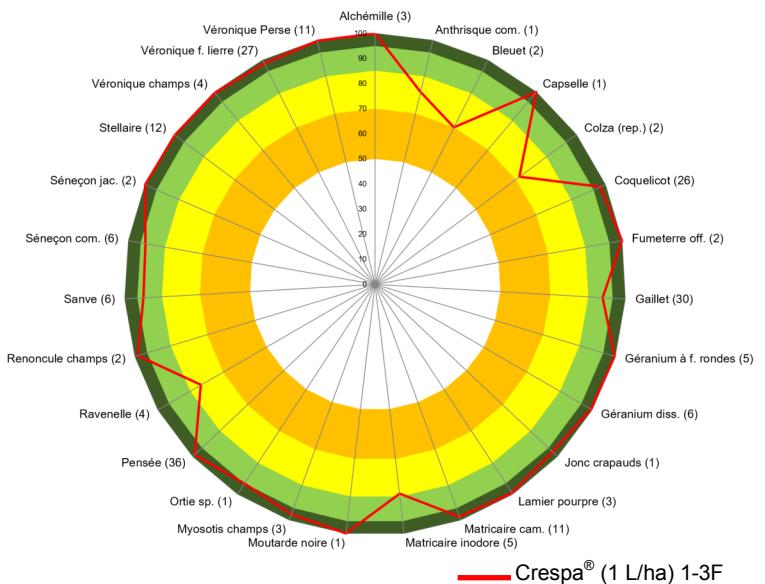
## ■ Sur graminées



## Spectres d'efficacité de Crespa® (1 L/ha) - 1-3 feuilles de la culture

Source : essais BASF—2011 à 2018

## ■ Sur dicotylédones



## QU'EST-CE QUE CRESPA® ?

	CRESPA® - 5 L
AMM	N° 2180864
Composition	240 g/L flufenacet + 100 g/L picolinafène
Formulation	SC (Suspension Concentrée)
Cultures et usages autorisés	Blés tendres d'hiver, blés durs d'hiver, triticale, orges d'hiver, seigle
Dose autorisée	1 L/ha
ZNT aquatique	50 mètres
DVP	20 mètres pour une application d'automne 5 mètres pour une application de printemps
Nombre max. d'application/ ha /an	1/an (stades BBCH 00-29) - Ne pas fractionner
DAR	F (BBCH 29)
DRE	6 heures

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

**IFBM** Crespa® est inscrit sur la liste des spécialités phytopharmaceutiques testées et acceptées sur orge de brasserie (d'hiver).

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés pour une application en automne.

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour une application au printemps.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 667CEHE1219R - Décembre 2019.

**Crespa®** : SGH08, SGH09 – ATTENTION - H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme – EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2- méthyl-2H-isothiazole-3-one, flufenacet (ISO) - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**Prowl® 400** : AMM n° 8900681 - 100 g/L de pendiméthaline - SGH09 - ATTENTION - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient : pendiméthaline, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**Celtic®** : AMM n° 9900340 - 16 g/L picolinafène + 320 g/L de pendiméthaline - SGH09 - ATTENTION - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques - EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient pendiméthaline, 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**Défi®** : Marque déposée Syngenta – AMM n° 8700462 - 800 g/L de prosulfocarbe - SGH07 - SGH08 - SGH09 – DANGER – H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Daiko®** : Marque déposée Syngenta – AMM n° 2110151 – 10 g/L clodinafop-propargyl + 800 g/l - Prosulfocarbe + 2,5 g/L cloquintocet-mexyl – SGH07 – SGH08 – SGH09 – DANGER – H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Contient du prosulfocarbe, du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07 SGH08 SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**